

EKHF Eidgenössische Kommission für höhere Fachschulen
CFES Commission fédérale des écoles supérieures
CFSSS Commissione federale delle scuole specializzate superiori

Rapport annuel 2014

1. Tâches de la commission

La composition et les tâches de la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) sont réglementées par les articles 20 et 21 de l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES). La CFES évalue, à l'intention du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les plans d'études cadres (PEC), les filières de formation et les études postdiplômes (EPD); elle propose au SEFRI la reconnaissance des PEC, des filières de formation et des EPD. En collaboration avec les cantons, elle contrôle en outre le respect des conditions de reconnaissance, également à l'intention du SEFRI.

2. Composition de la commission

La CFES est composée de 15 représentants des organisations de branches, des écoles, des cantons et de la Confédération; les régions linguistiques et les sexes doivent être représentés équitablement.

La liste des membres se trouve sur le site Internet du SEFRI sous la rubrique «Commission fédérale des écoles supérieures (CFES)». Au cours de l'année sous revue, la mutation de personnel suivante a eu lieu: M. Alex Angehrn a été remplacé par Mme Shergold, membres tous deux de Hôtellerie Suisse. Evelyne Achour, du SEFRI, a continué de gérer le secrétariat de la commission.

3. Thèmes clés

Conformément à la règle, la CFES a majoritairement traité des procédures de reconnaissance de filières de formation et d'études postdiplômes: elle a désigné des experts principaux et des experts ainsi que des personnes de contact compétentes pour les nouvelles procédures de reconnaissance au sein de la CFES, s'est chargée de rapports intermédiaires relatifs aux procédures de reconnaissance et s'est prononcée sur les rapports finaux relatifs aux procédures de reconnaissance, qui ont donné lieu à des recommandations à l'intention du SEFRI.

Au cours de l'année sous revue, la commission a en outre traité en particulier les thèmes suivants:

- Instruction des experts sur les instruments, les critères et les modèles de rapport pour les procédures de reconnaissance révisés au cours de l'année précédente (en cours).
- Clôture des travaux de révision des guides «Surveillance et voies de droit dans les écoles supérieures», «Plans d'études cadres des écoles supérieures» et «Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures» (terminé).
- Prise de position sur les thèmes suivants: «Positionnement des écoles supérieures (en particulier la question du titre des filières de formation)», «Développement et qualité des plans d'études cadres» et «Formation des enseignants en écoles supérieures / des experts impliqués dans les procédures de reconnaissance» (en cours).
- Traitement des procédures de reconnaissance rétroactive de filières de formation (en cours).
- Traitement des changements intervenus dans le cadre de filières de formation et des études postdiplômes après la reconnaissance fédérale (en cours).

La CFES continue à s'engager en faveur des études postdiplômes (EPD ES). Elles constituent un complément et un réel enrichissement dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. La CFES maintient donc sa demande selon laquelle les EPD ES doivent, dans les meilleurs délais, être pris en compte dans le cadre national des certifications (CNC) et, une fois la reconnaissance prononcée, mener à des diplômes protégés au niveau fédéral.

En ce qui concerne la révision de l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES), le président de la CFES a représenté le point de vue de la commission dans le cadre de séances organisées par le SEFRI.

De l'avis de la CFES, la question de l'assurance qualité et de l'amélioration constante des procédures de reconnaissance reste posée. Des solutions doivent être trouvées en collaboration avec le SEFRI.

4. Approbation des plans d'études cadres ES

Au cours de l'année sous revue, la CFES a demandé au SEFRI l'approbation des plans d'études cadres suivants: animation communautaire (nouveau), domaine social (petite révision), pilote (grande révision), danse scénique (nouveau), marketing management (petite révision), podologie (petite révision), activation (petite révision), hygiène dentaire (petite révision), technique opératoire (petite révision) et technique en radiologie médicale (petite révision).

5. Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes

La CFES propose l'ouverture de procédures de reconnaissance, discute des rapports intermédiaires et, sur la base des rapports d'experts, soumet des recommandations en matière de reconnaissance au SEFRI. Vue d'ensemble de ces activités en chiffres:

	Filières formation	EPD	Total
Recommandations d'ouverture	65	12	77
Rapports intermédiaires	57	5	62
Recommandations de reconnaissance	38	11	49

6. Echange d'expériences avec les experts impliqués dans les procédures de reconnaissance

Au cours de l'année sous revue, une réunion avec les experts principaux et les experts a eu lieu. Les premières expériences concernant la procédure de reconnaissance modifiée et la grille de critères révisée ont ainsi pu être échangées.

7. Conférence ES

Afin de maintenir l'échange d'informations entre la CFES et la Conférence ES, le président de la CFES a assisté à certaines séances de la Conférence ES.

8. Séances

Au cours de l'année sous revue, la CFES a organisé sept séances. En moyenne, 13 des 15 membres ont participé aux séances. Les procès-verbaux correspondants sont disponibles sur le site Internet du SEFRI.

10 janvier 2015



Peter Petrin
Président CFES